



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 16/10/2018

Référence
2018_10_17

Objet de la délibération
Décision Modificative N° 1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	30	33

Date de la convocation
08/10/2018

Date d'affichage
08/10/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 16 Octobre à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Johann, QUILLVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé.e.s ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, M. MASSON Alain à M. CUILLANDRE François

Excusé.e.s : Mmes : BRUBAN Claudine, MALGORN Bernadette, MONTANARI Isabelle, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion :
Mme LE BARS Mickaèle, M : CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. TANGUY Bernard

Objet de la délibération : Décision Modificative N° 1

Une erreur matérielle a été commise lors de l'émission du titre 27 sur l'exercice 2017.

Afin de régulariser la réduction de ce titre, il est nécessaire de procéder à l'ajustement budgétaire suivant, afin de créer le mandat correctif.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Somme	Article	Somme
673 – titres annulés (sur exercices antérieurs)	1122,00 €	7472 - Région	1122,00 €

Il est demandé au Comité syndical d'approuver la décision modificative ci-dessus.

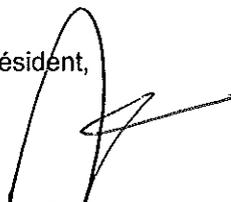
Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme,

A Brest,

Le Président,


François Cullandre